



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 2 MARS 2026

L'An deux mille vingt-six et le 2 du mois de mars (02.03.2026) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 23 février 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°03/2026-01 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT DU 20 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 13, soit 463 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire) en visio-conférence, M. CROS Emmanuel (délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) en visio-conférence, M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 4, soit 129 voix	Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), a donné pouvoir à M. DELBREIL M. GARGUY Bernard (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET M. QUATRE Christian (délégué titulaire), a donné pouvoir à M. JEANJEAN Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. CROS
Nombre de membres absents excusés : 4, soit 90 voix	Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire) M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire) Mme PIZZINI Françoise (déléguée titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Claude JEANJEAN.

Vu le procès-verbal du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Aménagement du 20 février 2026 ci-annexé ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Comité syndical du 20 février 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le 05 MARS 2026

Fait à Montauban, le 3 mars 2026

Et de la publication le 13 MARS 2026

Le Secrétaire de séance



Claude JEANJEAN

Le Président



Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUDAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement

Année 2026
1ère séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2026**

L'An deux mille vingt-six et le 20 du mois de février (20.02.2026) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, 1er Vice-Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 9, soit 265 voix	M. DELBREIL Thierry (1 ^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2 ^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3 ^{ème} Vice-Président), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 5, soit 238 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président) a donné pouvoir à M. GARGUY, M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE, M. CROS Emmanuel (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS
Nombre de membres absents excusés : 7, soit 179 voix	M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire) Mme NEGRE Marie-Claude (4 ^{ème} Vice-Présidente) M. PALACH Josian (délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (déléguée titulaire) Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire) M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme BOURDONCLE Catherine.

M. Thierry DELBREIL, 1er Vice-Président du syndicat, préside ce jour le Comité syndical, en l'absence du Président mobilisé auprès du préfet de région qui prie les délégués syndicaux de l'excuser de son absence.

Il informe le Comité syndical que cette réunion va principalement être dédiée au Débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce DOB à travers le rapport qui a été transmis, constitue un temps politique fort car il préfigure l'architecture budgétaire du syndicat, autour de deux budgets (le budget principal et le budget annexe « Aménagement numérique ») et vient poser les grandes priorités qui guideront les décisions pour l'exercice 2026.

M. Thierry DELBREIL rappelle que le budget principal du syndicat a trait au fonctionnement interne du syndicat, aux usages et services numériques et intègre également la compétence liée à l'approvisionnement en eau.

Le budget annexe « Aménagement Numérique » reste quant à lui centralisé sur le suivi de la DSP 100 % Fibre, le Plan Qualité des réseaux et le Schéma de résilience.

M. Thierry DELBREIL salue à ce titre la présence de M. Gérald AILHAS, payeur départemental, et le remercie de sa présence.

Il remercie également Catherine BOURDONCLE, Claude JEANJEAN, Claude VIGOUROUX et Bernard SALOMON qui ont préparé, lors d'une commission administrative le 13 février dernier, les travaux de ce jour ainsi que ceux de l'examen du budget programmé le 2 mars prochain.

Après avoir demandé s'il y avait à ce stade des questions ou des remarques, M. Thierry DELBREIL présente ensuite l'ordre du jour du Comité syndical, composé de 3 points.

DÉLIBÉRATION N°02/2026-01**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DE TARN-ET-GARONNE
AMENAGEMENT DU 15 DECEMBRE 2025**

Vu le procès-verbal du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Aménagement du 15 décembre 2025 ci-annexé, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

DÉLIBÉRATION N°02/2026-02**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2026**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi « NOTRE »), impose, dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil Municipal, devant se tenir dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif, et s'appuyant sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (ROB). Avec le référentiel budgétaire et comptable M57, ce délai est désormais porté à 10 semaines (article L.5217-10-4 du CGCT).

Le Code Général des Collectivités Territoriales étend également cette obligation aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3.500 habitants.

Ainsi, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement entre dans le cadre législatif du débat d'orientations budgétaires, dans les conditions prévues aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par son vote, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire (ROB) sur la base duquel le DOB s'est tenu.

Présentation des principaux éléments du ROB par M. Thierry DELBREIL :

1. Le contexte général : un syndicat arrivé à maturité, mais à un moment charnière

Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement arrive en 2026 à une nouvelle étape clé de son **histoire financière et stratégique**.

Après près de dix années d'investissements très importants, le syndicat a mené à bien sur le volet numérique un programme d'une ampleur importante avec :

- la montée en débit ADSL,
- le déploiement du réseau 100 % fibre dans le cadre d'une DSP de 30 ans,
- une couverture aujourd'hui quasi complète du territoire et un taux de pénétration de la fibre de plus de **60 %**.

La **réception définitive du réseau fin 2024** a ainsi marqué le passage d'une **période de construction** à une ère **d'exploitation, de sécurisation et de valorisation des infrastructures**.

Parallèlement, le syndicat a élargi son champ d'action :

- avec le **développement des usages et services numériques**, pour accompagner les collectivités dans leurs besoins croissants en cybersécurité, mutualisation et souveraineté numérique ;
- et depuis 2022, avec la **nouvelle compétence en matière d'approvisionnement en eau**, dans un contexte climatique, social et réglementaire particulièrement sensible.

👉 **2026 n'est donc pas une année d'expansion budgétaire, mais une année de consolidation, de structuration et de sécurisation des acquis. C'est aussi une année de positionnement stratégique sur le champ des usages et services numériques.**

2. Une situation financière globalement saine, mais contrastée selon les budgets

Le syndicat fonctionne avec **deux budgets distincts**, dont les équilibres sont différents.

a) Le budget principal (M57) : un socle financier solide :

- La capacité d'autofinancement demeure **satisfaisante**, avec un taux d'épargne de l'ordre de **17 %** en 2025.
- Les charges de fonctionnement ont augmenté ces dernières années, notamment en raison du développement des services numériques, mais restent maîtrisées.
- En 2026, les perspectives sont plutôt favorables avec :
 - Une baisse de certaines charges de maintenance liées notamment au bouquet de services numériques et un retour sur investissement avec le refinancement par les EPCI qui y ont souscrit des frais de la mise à disposition du cloud Net Explorer,
 - Une stabilité des effectifs (8 agents),
 - Un autofinancement en progression.

👉 Ainsi, le budget principal permet de financer l'action du syndicat sans tension structurelle, tout en conservant des marges de manœuvre.

b) Le budget annexe Aménagement Numérique (M4) : un équilibre plus fragile

- Ce budget porte l'héritage financier des grands investissements numériques passés.
- La dette reste significative (**environ 7 M€**), mais elle est saine : emprunts à taux fixes bas, sans produits risqués.
- La capacité d'autofinancement est négative, ce qui s'explique par :
 - des recettes d'exploitation limitées, uniquement basées sur les redevances de la DSP versées par Octogone Fibre à TGA,
 - la baisse des versements de subventions en fin de programme,
 - et le remboursement des frais supportés par le budget principal.

👉 Ce déséquilibre est connu, anticipé et transitoire, mais il impose une vigilance particulière sur les recettes attendues, notamment celles de la Région. A ce titre, je vous informe que la Région vient ce mercredi de nous informer du versement à venir de l'acompte 2025.

3. Les grandes orientations budgétaires pour 2026

Orientation n°1 : sécuriser et fiabiliser le réseau fibre

L'enjeu n'est plus de déployer, mais d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et la pérennité du service.

Cela passe par :

- La gestion des raccordements complexes,
- La simplification des règles d'adduction de logements neufs et le traitement des prises non réalisées en raison de blocages tiers ou de projets immobiliers futurs,
- L'accompagnement des communes et des habitants dans l'extinction progressive du réseau cuivre,
- La poursuite du Plan Qualité des Réseaux,
- L'anticipation des impacts des grands projets d'infrastructure sur nos réseaux.

Notre responsabilité collective est claire : après avoir investi massivement pour apporter la fibre, nous devons désormais **garantir sa fiabilité, sa continuité et sa robustesse dans le temps.**

Gestion des raccordements complexes

- 350 situations résolues en 2025
- Objectif de 500 dossiers en 2026
- 2 M€ annuels alloués par Octogone Fibre visant à se substituer aux opérateurs commerciaux pour réaliser les travaux de viabilisation de raccordements
- Concours de notre équipe technique (identification, visites, qualification, études, suivi)

Extinction du cuivre

- 2 logements sur 3 raccordés
- Janvier 2026 : arrêt du cuivre sur 9 premières communes (Castelsarrasin, Finhan, Léojac, Montech, Nohic, Saint Etienne de Tulmont, Saint Porquier, Verlhac Tescou et Villebrumier)
- 2027 : 54 communes concernées / 2028 : 128 communes restantes
- Moyens d'actions : rencontres avec équipes municipales, information mensuelle sur l'évolution des foyers raccordés, proposition de supports de communication, envoi des listes des adresses de prises cuivre encore actives, mobilisation de moyens par OF pour résoudre les blocages de raccordement

Poursuite du Plan Qualité des Réseaux

- Enfouissements mutualisés avec d'autres gestionnaires de réseaux
- Elagage
- Travaux de sécurisation liés au schéma de résilience face aux aléas climatiques

Orientation n°2 : faire du syndicat l'acteur public de référence du numérique local

Les besoins des collectivités évoluent très rapidement avec :

- Les risques de cyberattaques,
- La nécessité de protéger les données,
- La dépendance croissante aux outils numériques,
- Des inégalités de moyens entre territoires.

Face à ces nouveaux défis, le syndicat a vocation à jouer un rôle structurant et a pour ambition de développer en 2026 un réseau **multi-services (RMS)**.

Il s'agit d'un réseau fermé, sécurisé et souverain, proposant le raccordement physique des sites publics des collectivités qui leur sera dédié de bout en bout.

🔗 **L'enjeu n'est pas technologique, mais politique : garantir l'égalité d'accès à un numérique sûr et performant pour toutes les collectivités du département.**

Focus sur le RMS :

- **Une réduction des coûts télécom** (internet, téléphone) par l'effet de **mutualisation des achats** et la **diminution du nombre d'abonnements** nécessaires pour les collectivités multisites
- **Une sécurisation des collectivités** face aux risques de **cybercriminalité**, grâce à un haut niveau de protection assuré en cœur de réseau à l'échelle départementale
- **Accompagnement des collectivités** (notamment les plus petites), dans la gestion de leur système d'information, avec comme perspective la création d'une **direction des services mutualisés (DSI)** pour les collectivités qui le souhaitent.
- **Un accès à un catalogue de services :**
 - assuré par TGA,
 - dédié à tous les établissements publics (EPCI, communes, etc.)
 - mutualisé comme c'est le cas du le cloud « NetExplorer » qui est d'ores et déjà en place, et à des services en cours de développement (téléphonie, vidéo-protection, objets connectés, centrale d'achat de matériel, etc.)
 - supervisé par une maintenance et un support d'exploitation commun assurés sur-mesure
- **Développement d'un réseau d'objets connectés** adossés à RMS :
 - Optimisation des politiques publiques (fonctionnement du chauffage, éclairage public, fréquentation de sites, repérage des fuites d'eau, consommation de fluides, pilotage de la ressource en eau à l'échelle départementale...)

Orientation n°3 : poursuivre la montée en puissance de la compétence “eau”

La compétence en matière d’approvisionnement en eau est l’un des sujets les plus sensibles que nous portons aujourd’hui, compte-tenu du contexte agricole et des couches réglementaires importantes, et parfois contradictoires, qui s’imposent à nous.

Le syndicat est aujourd’hui pleinement outillé pour exercer cette compétence avec :

- Une ingénierie et des compétences internes,
- Une maîtrise d’ouvrage publique,
- Des partenariats institutionnels solides.

Cependant, les projets avancent lentement, du fait d’un **cadre réglementaire particulièrement strict**, de blocages liés aux zones humides, et de procédures longues et complexes.

👉 **2026 doit être une année de déblocage**, devant permettre :

- De faire advenir les premiers projets,
De poursuivre un travail à l’échelle des bassins versants,
- D’engager un dialogue institutionnel pour faire évoluer certaines contraintes (notamment en lien avec la question des zones humides), sans renoncer aux objectifs environnementaux.

Liste des dossiers aujourd’hui bloqués :

- à Tréjols (GEAC des Marguerites) : agrandissement ou création de 2 retenues pour un total 11 000 m3 en substitution de prélèvements dans le Lendou
- à Montricoux (EARL Saint-Laurent) : création d’une retenue de 28 500m3 en substitution de prélèvements dans le Rieumet
- à Lapenche (GAEC de l’Espérance) : agrandissement d’une retenue de 5 000 m3 pour la porter à 45 000 m3 en substitution de prélèvements dans le Candé
- à Lapenche toujours (EARL Sainte-Eulalie) : création d’une retenue de 23 500 m3 en substitution de prélèvements dans le Candé
- à Cayriech (EARL des Frênes) : création d’une retenue de 40 000 m3 en substitution de prélèvements dans la Lère
- à Labarthe (SARL du Vieux Château) : agrandissement et déconnexion d’une retenue de 8 000 m3 pour la porter à 22 000 m3 en substitution de prélèvements dans la Lupte
- ou encore avec l’ASA de Valence (Cazes-Mondenard) : création d’une retenue alimentée par le réseau, hors étiage, de 137 000 m3.

Emergence d'une approche de la substitution à l'échelle d'un bassin versant :

- Sur sollicitation de l'Agence de l'Eau et de la Préfecture du Lot
- Projet d'intervention de TGA pour le compte d'EPCI non-membres, situées dans le département du Lot, dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), élaborés sur les bassins-versants de la Barguelonne et du Lemboulas.
- Nécessité d'extension du périmètre de la Déclaration d'Intérêt Général du dispositif et conclusion de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec dérogation aux règles de la commande publique pour les collectivités lotoises qui souhaiteront s'appuyer sur le syndicat pour la réalisation de projets sur leur territoire.
- Détermination de la gouvernance et des financements à mener

Notre ambition est claire :

Sécuriser la ressource en eau, protéger les milieux naturels et permettre le maintien d'une agriculture viable sur notre territoire.

Orientation n°4 : Tarn-et-Garonne 2050

Enfin, s'agissant de l'étude « Tarn-et-Garonne 2050 » qui avait fait l'objet d'un **vif débat** l'année passée en assemblée départementale, eu égard à son financement, nous avons choisi d'en réaliser en 2025 la **première partie en interne**, sans appeler le financement qui lui avait finalement été octroyé.

Un bilan de « Tarn-et-Garonne 2025 » a ainsi été dressé par les services. Il démontre que les **trajectoires démographiques, économiques et structurelles** qui avaient été tracées lors de l'élaboration de ce premier volet, en 2006-2007, se sont **globalement réalisées**.

En 2026, sur la base de ce premier bilan, nous prévoyons d'engager le **second volet « 2050 »** qui comblera **prospective statistique et témoignages thématiques**.

Le **financement sollicité** auprès du Conseil Départemental (25 000 €) correspondra aux **frais d'études**, à des frais de **captation multimédia**, d'**hébergement** et d'**édition d'un document final**.

4. Rappel des contraintes, marges de manœuvre et points de vigilance

Contraintes identifiées

- Dépendance à certains co-financeurs, en particulier la Région et l'Agence de l'Eau.
- Avance de trésorerie nécessaire sur le volet eau
- Poids de l'héritage financier du numérique sur le budget annexe

Marges de manœuvre

- Autofinancement en amélioration sur le budget principal
- Fin de la phase d'investissement lourd sur la fibre
- Développement de services numériques générateurs de recettes
- Mutualisation accrue avec les collectivités

Points de vigilance politique

- Accompagner étroitement les communes dans l'extinction du cuivre
- Sécuriser les versements de subventions attendues
- Maintenir l'équilibre entre ambition numérique et soutenabilité financière
- Clarifier le positionnement du syndicat comme outil mutualisé, et non comme simple opérateur technique.

Conclusion : un budget de responsabilité et de préparation

Pour conclure, le rapport d'orientations budgétaires 2026 traduit une stratégie de responsabilité :

- Une responsabilité financière, en consolidant nos équilibres
- Une responsabilité territoriale, en garantissant l'égalité d'accès aux infrastructures et aux services
- Une responsabilité politique, en préparant les évolutions à venir sans fragiliser le syndicat.

Monsieur Thierry DELBREIL remercie les délégués pour leur engagement précieux au sein de ce comité de TGA et au service de notre territoire, et ouvre le débat.

M. DELBREIL : Le réseau d'objets connectés qui vise à être développé a-t-il vocation à venir se substituer à des services déjà existants et proposés par ENEDIS, VEOLIA ... ou à venir en complément ?

M. COYAUD : ce réseau vise à se substituer mais avec un champ d'application plus large (ex : le service de VEOLIA est circonscrit à un réseau d'eau potable dont il a l'exploitation). Ici, il s'agit d'un réseau étendu à l'échelle du département et qui vise à couvrir des besoins déjà parfois couverts par des délégataires, mais aussi d'autres besoins qui ne le sont pas. Ce réseau a pour objectif d'éclairer et de faciliter les politiques publiques et a pour objectif aussi d'écraser les coûts puisqu'il pourra assurer diverses fonctions (eau potable, gestion des bâtiments, rivières, état des routes, trafics...). Ce service sera mutualisé donc à coûts réduits. Il s'agit d'un réseau départemental public pour les collectivités, avec des capteurs différents. Cela peut impliquer des fois les particuliers lorsque ces capteurs sont installés chez des particuliers. Ce réseau n'a pas vocation à concurrencer les services des acteurs privés.

M. VIGOUROUX : Quelle sera l'articulation avec les services du CDG 82 ?

M. COYAUD : le CDG82 assure déjà un bon nombre de services numériques pour les collectivités. Notre objectif est de faire converger nos modèles afin d'être plus forts ensemble. Quand on parle de DSI départementale, cela pourrait se faire par le biais des ressources du CDG82 mais via le réseau mis en place par TGA. Il faut arriver à construire quelque chose de cohérent et exploitable.

M. JEANJEAN : Par quels contrats peuvent se mettre en place les actions sur les bassins-versants de la Barguelonne et du Lemboulas dans le Lot ?

M. COYAUD : il faut passer par des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, donc sans adhésion au syndicat. Cela permet d'harmoniser le dispositif à l'échelle du bassin versant. Cela concerne juste quelques communes du Lot.

M. COYAUD : le bilan de Tarn-et-Garonne 2025 sera livré très prochainement au Comité syndical, aux élus départementaux et aux maires du département.

M. QUATRE : Léojac étant passé au tout fibre, Orange n'ayant désormais plus de client cuivre ne vient plus se déplacer pour ramasser les fils qui sont tombés, notamment à cause de la tempête. Aucune date de démontage du cuivre n'est donnée par Orange. Ces câbles cuivre qui pèsent lourds risquent de faire tomber les poteaux.

M. COYAUD : une période transitoire est en effet à gérer. Cette situation se retrouve aussi avec les conventions à passer avec le SDE82 concernant la dépose des poteaux Orange. Il est nécessaire d'imposer une méthode à Orange.

M. BESIERS : remercie les équipes de TGA qui ont bien accompagné la commune pour le passage au 100 % Fibre. Il rejoint M. QUATRE concernant Orange et d'autres opérateurs.

M. VIGOUROUX : comment il est possible d'intervenir sur l'ASA de Valence qui dépasse largement la surface maximale des 40 000 m³ pour laquelle le syndicat peut intervenir.

M. COYAUD : La compétence du syndicat n'a pas de limite en volume. Ce sont les retenues mis en oeuvre dans le cadre de la Charte qui ont une limite de volume de 40 000 m³, seuil entre déclaration et autorisation. Il n'est pas prévu à priori d'engager la maîtrise d'ouvrage en direct du syndicat sur la retenue de l'ASA de Valence. Cette retenue est portée par l'ASA mais TGA l'accompagne dans la structuration de sa démarche pour la mener à bien.

Il s'agit d'une retenue hors Charte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE**, après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2026 ;
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport d'orientation budgétaire (ROB) de l'exercice 2026 sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire (DOB).
CE ROB est joint à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

DÉLIBÉRATION N°02/2026-03 CESSION D'UN VEHICULE PEUGEOT 3008

Le véhicule Peugeot 3008, immatriculé FR-649-FS, acquis par le syndicat en juillet 2020, peut faire l'objet d'une cession auprès de la SA Macard dans le but de souscrire un contrat de leasing pour un nouveau véhicule.

Le montant de la cession, évalué à 7000 €, sera intégré comme apport dans le nouveau contrat, permettant une minoration des frais de location mensuels.

Ce montant étant supérieur à la somme de 4 600 €, somme jusqu'à laquelle le Comité syndical a donné délégation au Président par délibération n° 10/2021-04 pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, une délibération du Comité syndical est nécessaire pour autoriser le Président à le céder.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à vendre en l'état la Peugeot 3008 pour un prix de cession de 7000 € à la SA Macard, dans le but de souscrire un contrat de leasing pour un nouveau véhicule ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Information communiquée en matière de marchés publics :

Conformément à la délibération n° 10/2021-04 précité donnant délégation d'attribution au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés publics, dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées (216 000 € HT en matière de services et fournitures), M. Thierry DELBREIL communique la décision de M. Le Président de signer un contrat de location de longue durée de 37 mois, pour un véhicule PEUGEOT 3008 (en remplacement du précédent), d'un loyer mensuel fixé à 444,52 € TTC.

Séance levée à 15h10


Arrêté le 2 mars 2026

La secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le 1er-Vice Président



Thierry DELBREIL

AR Préfecture

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT DU 20 FEVRIER 2026

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20260302-03202601-DE

Numéro d'acte : 03202601

Date de décision : 02/03/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-2-2-0-0 (Institutions et vie politique /
Fonctionnement des assemblées / autres)

Fichier acte : 03 2026 01 Approbation PV du CS du 20 02
2026.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 05/03/2026 16:36:12

Date de réception de l'AR : 05/03/2026 16:36:33